

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région



BUREAUX
 ROUBAIX. - 69-71, Grande-Rue. Tél. 237.32, 237.33 et 237.34.
 TOURCOING. - 21, rue Carnot. Tél. 37.
 LILLE. - 2, rue Faidherbe. Tél. 539.51.
 PARIS. - 25, boulevard Poissonnière. Tél. Frouvencq. 71.24.
 MOUSCRON. - 105, rue de la Station. Tél. 5.64.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Roboux
 Alfred Roboux
 Madame Alfred Roboux

BILLET PARISIEN

Le coup de frein de M. Léon Blum

PARIS, 30 DÉCEMBRE (minuit).
 Le gouvernement, malgré toute sa répugnance à employer la force dans les conflits sociaux, a fait procéder, mercredi, coûte que coûte, à l'évacuation des entrepôts parisiens d'alimentation occupés par les grévistes. Cette opération de police fut d'ailleurs effectuée sans incidents sérieux, les occupants s'étant inclinés devant les ordres formels que leur montraient les commissaires de police et qui ne laissaient pas à ces derniers le choix des moyens en cas de résistance.

Pourquoi le gouvernement a-t-il, en l'occurrence, usé de contrainte contre des grévistes occupants, alors que, dans tous les autres cas où l'illégalité était la même, il s'est abstenu de faire intervenir la police ?

C'est parce qu'il a compris que ce conflit de l'alimentation posait, plus qu'aucun autre, le principe de l'autorité. Si une sentence arbitrale que patrons et ouvriers se sont engagés à respecter ne devait aboutir, en fait, qu'à l'éclosion de nouvelles grèves d'occupation, ce serait à déceper de la loi de l'arbitrage que le gouvernement de Front populaire considère volontiers comme la clé de voûte de l'édifice des lois sociales.

Votez la loi de l'arbitrage obligatoire, a dit M. Léon Blum aux deux Chambres et l'agitation sociale cessera d'elle-même, cette loi devant précisément prévenir l'aggravation de tous les litiges.

Or, l'occupation des entrepôts d'alimentation, décidée après la sentence de l'arbitre et en violation des accords signés par les délégués des ouvriers, ce serait la preuve que de nouvelles lois sont impuissantes à canaliser le mouvement gréviste lorsqu'il est conduit par des éléments révolutionnaires.

Le gouvernement de M. Léon Blum allait-il tolérer un désaveu infligé au principe même de sa politique sociale ?

Pareil désaveu des faits aurait ruiné, non seulement la loi sur l'arbitrage obligatoire, mais toutes les lois votées depuis six mois et qui s'enchevêtraient. D'un côté, le travail législatif se serait amassé sous forme de chiffons de papier; de l'autre côté, les événements auraient suivi leur cours avec une force explosive que rien n'aurait pu arrêter. Le « houïlonnement de la vie », dont M. Vincent Auriol a parlé au Sénat, se serait manifesté, mais nullement à la façon qu'avait souhaitée le ministre des Finances.

Tel était bien, en réalité, l'enjeu de ce conflit qui n'aurait eu qu'une importance secondaire si l'on n'avait considéré que les intérêts en cause et les dommages subis.

René ROUSSEAU.

Maryse Bastié a traversé l'Atlantique-Sud



(Ph. Fran. Fréaux.)
MARYSE BASTIÉ

Natal, 30 décembre. — L'aviatrice Maryse Bastié, qui s'était envolée mercredi matin de Dakar à 7 h. 23, pour traverser l'Atlantique-Sud, a atterri à Natal à 19 h. 28, sur l'aérodrome de la Compagnie Air-France.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU PAPE ACCUSE UNE LÉGÈRE AMÉLIORATION

Cité du Vatican, 30 décembre. — On confirme, dans l'entourage immédiat du Saint-Père, que les bruits alarmants qui ont circulé, mercredi matin, sur son état de santé, sont sans fondement.

Au contraire, le professeur Milani qui, comme chaque jour, a rendu visite au Pape, est resté dans son appartement jusqu'à 8 h. 30. On a constaté une certaine amélioration.

Le Saint-Père a écouté ensuite la messe et a reçu le cardinal secrétaire d'Etat Eugenio Pacelli, qui l'a tenu au courant des affaires principales de l'Église.

Aucun autre visiteur n'a été admis dans la chambre du Souverain Pontife. Celui-ci n'accepte que les visites indispensables. Ainsi NN. SS. Pizardo et Tardini, de la secrétairerie d'Etat, n'ont été reçus chacun, qu'une fois depuis le début de la maladie, malgré l'importance des fonctions qu'ils occupent.

On note, qu'en recevant le cardinal Pacelli, mercredi matin, le Pape l'a chargé d'écrire au Cardinal de Lisieux, afin que l'on prie pour qu'il puisse avoir la patience de souffrir dignement.

Après la révolte du Chensi

Le maréchal Tchang Kai Chek dont la démission est refusée une seconde fois obtient un congé tandis que Tchang Sueh Liang comparait devant les juges militaires

Nankin, 30 décembre. — Pour la seconde fois, le maréchal Tchang Kai Chek a remis sa démission au Conseil politique central, qui l'a de nouveau refusée.

On interprète ce deuxième refus comme un témoignage de l'estime dont jouit le maréchal à Nankin, pour les nombreux services qu'il a rendus à son pays.

D'autre part, le Conseil politique a accordé au maréchal Tchang Kai Chek, un congé d'un mois pour raison de santé.

On dit, en outre, que le maréchal Tchang Sueh Liang comparait jeudi devant un tribunal militaire spécial, qui devra se prononcer sur l'aspect que comporte, du point de vue militaire, la défection du maréchal Tchang Kai Chek.

LE GÉNÉRAL DENAIN EN INDOCHINE



Ce tigre, tué par deux chasseurs français dans les environs de Saïgon, a été offert, naturalisé, au GÉNÉRAL DENAIN, qui le ramènera en France dans un avion justement appelé « Tête-de-Tigre ».

LES SOVIETS ONT RÉPONDU

à la note franco-britannique relative à l'arrêt de l'envoi de volontaires en Espagne

LA RÉPONSE ITALIENNE EST IMMINENTE

Paris, 30 décembre. — On confirme dans les milieux autorisés, que la réponse du gouvernement soviétique à la démarche franco-britannique, en vue d'un arrêt des envois de volontaires en Espagne, est parvenue à Paris.

Cette réponse constitue une acceptation conditionnelle de la suggestion. L'U.R.S.S. demande essentiellement que la mesure soit prise par la voie d'un accord signé par tous les pays intéressés et que son application soit soumise à un contrôle.

D'autre part, la réponse italienne est imminente.

Dans les milieux politiques on assure qu'elle sera conforme sinon identique à la réponse du Reich, qu'elle acceptera le principe de l'extension de la non-intervention à l'envoi de volontaires, mais que ce principe sera tempéré par des considérations réalistes.

Un violent combat à l'ouest de Madrid

Ivila, 30 décembre. — Les troupes gouvernementales ont fait hier une tentative pour briser le front qui se resserre lentement, mais régulièrement au sud et au sud-est de l'Escorial. Une brume épaisse noyait toute la région ouest de Madrid. La mettant à profit, plus de



UN PATÉ DE MAISONS DÉTRUIT PAR LES BOMBARDEMENTS AÉRIENS, A MADRID.

La publication de l'accord anglo-italien serait imminente

Londres, 30 décembre. — Les négociations anglo-italiennes en vue d'un accord méditerranéen progressent favorablement, déclare-t-on dans les milieux bien informés britanniques.

Et, sans qu'il soit encore possible de mentionner une date précise, pour la publication de cet accord, on ne serait pas surpris qu'un tel accord soit fait le 31 décembre ou le 4 janvier, ou tout au moins dans les premiers jours de 1937.

LES FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL VON SEECKT

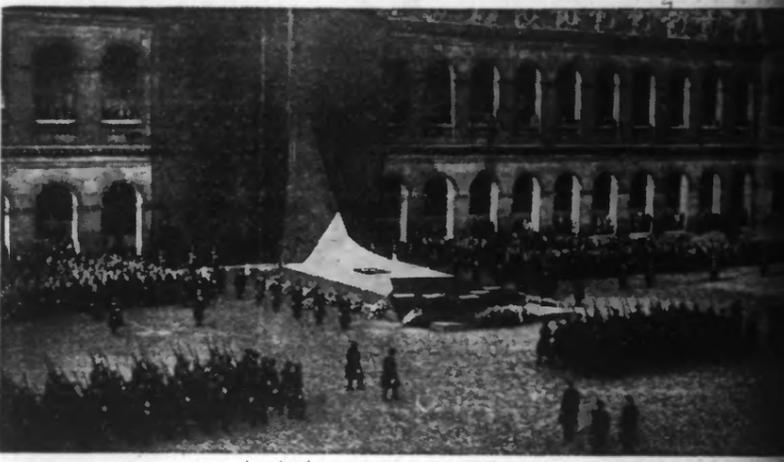
Berlin, 30 décembre. — La nouvelle armée allemande a tenu à rendre un hommage à la mémoire du général von Seeckt, fondateur de la Reichswehr.

Deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et une batterie d'artillerie ainsi que de nombreuses délégations d'officiers et anciens combattants ont escorté la dépouille mortelle du général au cimetière des Invalides où reposent un grand nombre de généraux et hommes de guerre allemands.

Le Führer-chancelier, les membres du gouvernement, les représentants du Parti national-socialiste, les commandants de groupes d'armes, des généraux et amiraux, le maréchal von Mackensen ont assisté aux obsèques, ainsi que les attachés militaires accrédités à Berlin et l'ex-secrétaire des Bulgares Ferdinand.

Sur tout le parcours, de la maison mortuaire au cimetière, une foule recueillie a salué le bras levé.

UN HOMMAGE NATIONAL A ÉTÉ RENDU HIER AUX INVALIDES A MERMOZ & A SES COMPAGNONS



LE DÉFILÉ DES TROUPES DEVANT LE CÉNOTAPHE.

Paris, 30 décembre. — Mercredi matin, à eu lieu la cérémonie officielle organisée par le ministre de l'Air à la mémoire de Mermoz et de ses compagnons Pichodou, Ezan, Cruvillier et Lavialle. Le défilé des troupes en accomplissant la traversée régulière de Dakar à Natal, à bord de l'hydravion « Croix-du-Sud ».

La cérémonie a débuté par un service religieux donné dans la chapelle Saint-Louis des Invalides. Les chants ont été exécutés sous la direction du maître Jules Meunier.

À l'issue de la cérémonie religieuse, les membres des familles des disparus et les personnalités présentes se sont

rendus dans la cour d'honneur des Invalides.

LA, un cenotaphe recouvert d'un gigantesque drapeau tricolore avait été dressé. Sur le cenotaphe, une flamme brillait. Les noms des disparus étaient rappelés sur des panneaux d'argent. Le régiment d'aviation du Bourget et des pelotons de gardes de Paris, avec musique et drapeaux, rendaient les honneurs.

Des délégations de pilotes des lignes de l'Air-France, placées de chaque côté du cenotaphe, formaient une garde d'honneur.

En tête des familles des disparus on remarquait la mère de Jean Mermoz et la femme du glorieux aviateur.

Parmi les personnalités on remarquait, outre M. Cot, ministre de l'Air, Chautemps, Violette, Deladier, de Trazan, le général Gouraud, le cardinal de Tournon, de nombreux généraux d'armée, les attachés de l'air étrangers, le chef d'administration de la Compagnie Air-France, etc.

Après la sonnerie « Aux morts », M. Cot a rendu un émouvant hommage aux membres de l'équipage de la « Croix-du-Sud ». Il s'est recueilli devant le cenotaphe. Puis les troupes ont défilé, au même moment, deux escadrons de sapeurs et trois appareils commerciaux survolés à deux reprises la cour d'honneur des Invalides, mettant fin à l'émouvante cérémonie.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Le projet de loi a fait hier la navette entre la Chambre et le Sénat et les deux assemblées sont presque d'accord

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL POURRA CHOISIR LE SURARBITRE

Paris, 30 décembre. — Cette nuit, après avoir voté, par 322 voix contre 226, le projet de réforme fiscale, la Chambre a abordé en troisième lecture, la discussion sur l'arbitrage et la conciliation.

Les modifications au texte voté par le Sénat

M. Paulin, rapporteur, fait connaître à la Chambre les modifications apportées par le Sénat au texte du projet sur l'arbitrage obligatoire voté par la Chambre.

La Commission ne propose que trois modifications au texte voté par le Sénat.

Votez la loi de l'arbitrage obligatoire, a dit M. Paulin, rapporteur, fait connaître à la Chambre les modifications apportées par le Sénat au texte du projet sur l'arbitrage obligatoire voté par la Chambre.

La Commission ne propose que trois modifications au texte voté par le Sénat.

Votez la loi de l'arbitrage obligatoire, a dit M. Paulin, rapporteur, fait connaître à la Chambre les modifications apportées par le Sénat au texte du projet sur l'arbitrage obligatoire voté par la Chambre.

La Commission ne propose que trois modifications au texte voté par le Sénat.

Votez la loi de l'arbitrage obligatoire, a dit M. Paulin, rapporteur, fait connaître à la Chambre les modifications apportées par le Sénat au texte du projet sur l'arbitrage obligatoire voté par la Chambre.

La Commission ne propose que trois modifications au texte voté par le Sénat.

Votez la loi de l'arbitrage obligatoire, a dit M. Paulin, rapporteur, fait connaître à la Chambre les modifications apportées par le Sénat au texte du projet sur l'arbitrage obligatoire voté par la Chambre.

AU PAYS DES CENTENAIRES



Les habitants de l'Abkhazie (petite république rattachée à la Géorgie), jouissent d'une remarquable longévité. En voici le doyen, EKOTI CHOUA, qui serait âgé de 157 ans.

L'hygiène dans les écoles japonaises



Au Japon, les soins de propreté et d'hygiène sont dispensés aux écoliers dans les écoles, même et sous la surveillance de leurs maîtres.